

COmmunauté de communes du PAys de Revigny

COP'1 DT 2022

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

Du lundi 11 juillet au vendredi 5 août 2022

Inscription **à partir du lundi 20 juin jusqu'au jeudi 30 juin pour la 1^{ère} semaine
puis jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription**

- Inscription sous forme de forfait de 3 jours minimum par semaine (consécutifs ou non, avec ou sans repas)
- Repas obligatoire le mardi (jour de sortie)
- Nuitée camping le jeudi pour les enfants à partir de 6 ans

3 sites d'accueil : 1 site à Laimont et 2 sites à Revigny
En fonction des âges et dans la limite des places disponibles



Pour tout renseignement et inscription :
COPARY
2, place Pierre Gaxotte
55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN
☎ 03.29.78.75.69 ou alsh@copary.fr ou www.copary.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

A partir du lundi 20 juin jusqu'au jeudi 30 juin pour la 1^{ère} semaine puis jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription

☺ uniquement au siège de la COPARY

☺ **documents à fournir impérativement :**

- La fiche de renseignements
 - La fiche d'inscription renseignée et signée
 - La fiche sanitaire renseignée
 - Le numéro allocataire CAF
 - Le bon Aides aux Temps Libres de la CAF (l'original uniquement)
 - Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le cas échéant
-
- L'attestation de quotient familial datée du mois en cours délivrée par la CAF sur présentation du dernier avis d'imposition sur le revenu ou téléchargeable sur votre espace personnel sur le site internet de votre CAF au moyen de votre code confidentiel **OU** une autorisation donnée à la COPARY de consulter ces données sur l'espace professionnel CAF PRO.
 - L'attestation de quotient familial 2022 datée du mois en cours et délivrée par la MSA
 - Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, avis ou quittance de loyer)

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur notre site internet www.copary.fr (onglet culture/jeunesse, puis accueil de loisirs jeunes).

Journée type à l'ALSH :

- ☺ 7h45 à 9h15 : accueil échelonné des enfants
- ☺ 9h15 à 11h45 : temps d'activité
- ☺ 11h45 à 12h15 : départ échelonné pour les enfants qui repartent à midi
- ☺ 13h15 à 13h45 : retour échelonné pour les enfants qui n'ont pas mangé sur place
- ☺ 13h45 à 17h00 : temps d'activité et goûter
- ☺ 17h00 à 18h15 : départ échelonné des enfants